

# Dore **Amont** 2015-2020

février

2018

N°02



*Avec la réforme des collectivités, notre Communauté de communes est désormais un acteur incontournable de la gestion des milieux en tant que structure porteuse de 3 contrats territoriaux.*

*Le développement de ces démarches sur notre territoire en fait un territoire précurseur. En effet, les contrats territoriaux de rivières répondent en grande partie aux objectifs visés par la nouvelle compétence obligatoire «Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations» (GEMAPI), dont nous avons la responsabilité depuis janvier 2018.*

*Le portage de ces démarches traduit la volonté forte de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez de conserver un environnement préservé, gage de qualité de vie pour les générations futures et atout incontestable pour le tourisme local.*

*Le Président de Ambert Livradois Forez Communauté de communes,*

*Jean-Claude DAURAT*



Le 2 juillet dernier, le Contrat territorial Dore amont est entré dans sa troisième année de mise en oeuvre. Celle-ci est synonyme de bilan à mi-parcours afin de pouvoir apporter les éventuelles modifications souhaitables pour atteindre les objectifs de la démarche.

Conscient de ne pas traiter l'ensemble des problématiques liées aux cours d'eau, le contrat territorial s'efforce de renforcer les liens qu'il entretient avec les différents programmes et partenaires liés à l'eau. Cette synergie, développée depuis plusieurs années permet de faire émerger des projets novateurs, plus efficaces et plus rapides.

Les échanges constants avec les démarches voisines, notamment le contrat territorial de la Dore moyenne, contribuent à une gestion performante et économe grâce aux démarches de mutualisation entreprises communément.

De même, le dialogue entretenu avec les services de l'Etat a permis une meilleure compréhension par les riverains concernés des obligations en matière de gestion des milieux et de la ressource.

Cette année de bilan permettra de quantifier les intérêts de ce mode de fonctionnement et décidera des perspectives à venir.

## SOMMAIRE

<b>Le bon fonctionnement des rivières</b>	2
<b>Qualité des eaux</b>	6
<b>Programme d'éducation à l'environnement</b>	8
<b>Les zones humides</b>	9
<b>Les travaux du contrat territorial</b>	11
<b>Réduire l'usage des pesticides au jardin</b>	15
<b>Kit de franchissement temporaire</b>	16

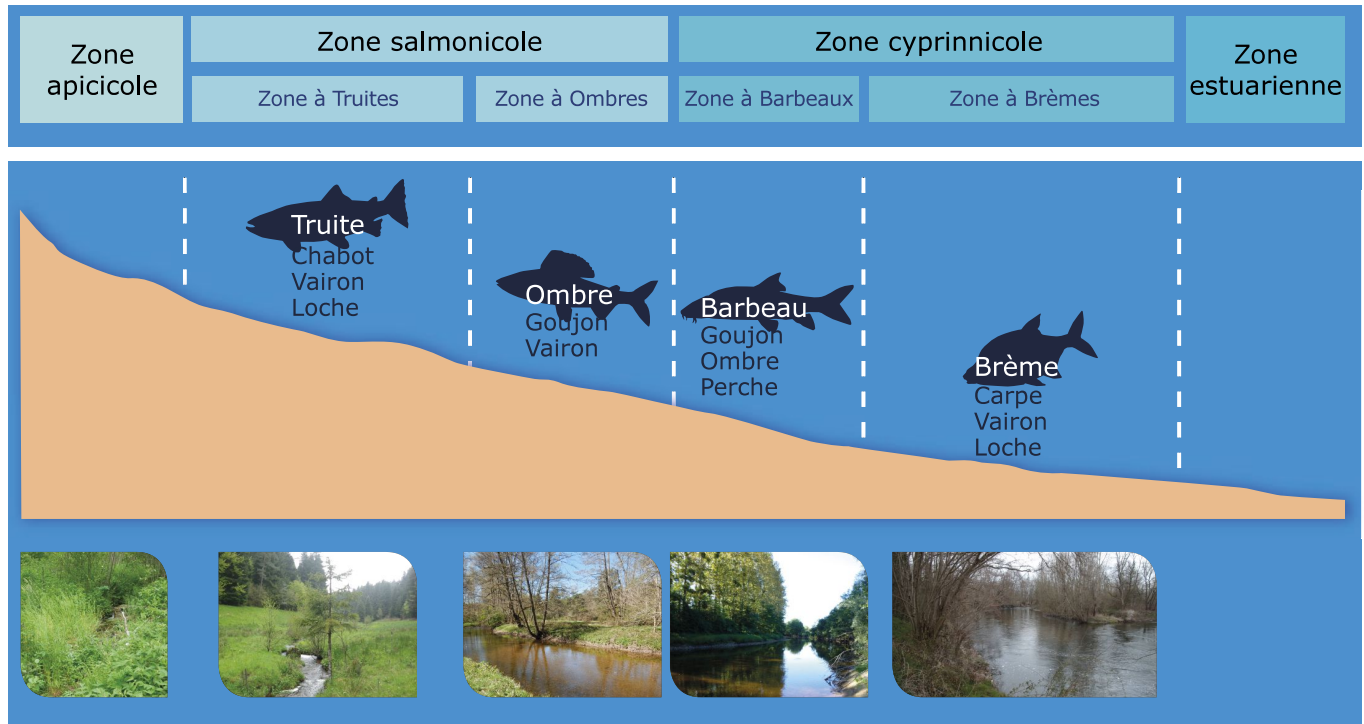


# I. LE BON FONCTIONNEMENT DES RIVIÈRES

## Les facteurs influençant les cours d'eau

En connaissance des éléments physiques d'un cours d'eau et en l'absence de perturbation, il est facile de déterminer les espèces présentes (cours d'eau à Truites, à Ombres), et même d'estimer leur proportion notamment grâce à la température de l'eau, la vitesse du courant ou la distance à la source, ...

Succession longitudinale des peuplements piscicoles de l'amont à l'aval d'un cours d'eau (d'après Huet)



2 |

Aussi, naturellement, les cours d'eau répondent à un contexte établi par :

- Le **bassin versant** est la surface à l'intérieur de laquelle toutes les eaux tombées s'écoulent vers un même exutoire (lac, rivière, mer, ...). Son périmètre suit généralement les lignes de crêtes. Chaque bassin versant se subdivise en plusieurs bassins élémentaires (ou sous bassins).  
Le bassin versant de la Dore amont accueille une multitude de rivières et ruisseaux (plus de 500 km de cours d'eau permanents). Ces cours d'eau sont alimentés par les précipitations et par les nappes souterraines.
- Le climat
- Le relief
- Les **zones humides et les annexes** qui ont de multiples rôles de tampons. Lors des épisodes de crues, les zones humides ralentissent et atténuent le pic de crue. En période estivale, elles permettent de maintenir un débit et de limiter la température de l'eau.
- La **nappe alluviale** : particulièrement liée à la rivière. Le cours d'eau est en interaction constante avec sa nappe souterraine d'accompagnement. Une pollution de l'un entraîne la pollution de l'autre.

Les transformations du cours d'eau peuvent totalement modifier son organisation, notamment en modifiant ses caractéristiques physiques.

On aboutit alors à un peuplement dysfonctionnel avec des populations déstructurées. C'est l'effet des banalisations du milieu et de la suppression d'habitats.



Bassin d'Amberet vu depuis Viallis

## Les composantes physiques d'un cours d'eau

Les caractéristiques physiques d'un cours d'eau correspondent à sa morphologie, c'est-à-dire à la forme de son lit qui résulte de l'action millénaire des écoulements qui modèlent le lit, les berges, les sédiments du fond...

On utilise classiquement 5 paramètres distincts, appelés «compartiments», pour évaluer la qualité physique du cours d'eau :

- Le lit mineur

Il correspond à l'espace où l'écoulement d'eau s'effectue hors période de crues. Il est limité par la berge et son tracé se déplace au cours du temps.

- Le lit majeur

Il correspond quant à lui à l'espace occupé par le cours d'eau lors de ses plus grandes crues, c'est la «plaine inondable» du cours d'eau.

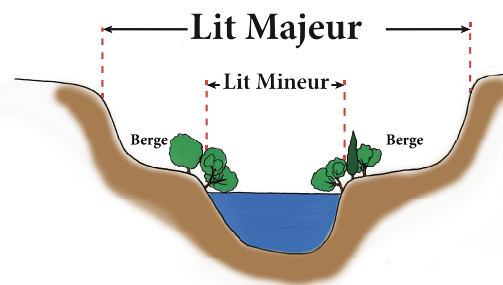
Cet espace de liberté de la rivière doit être protégé afin de limiter l'impact des inondations sur les zones à enjeux.

- La ligne d'eau

Il s'agit des caractéristiques d'écoulement de l'eau (hauteur, vitesse, ...).

- Les berges et la ripisylve
- La continuité écologique

C'est la capacité qu'ont les organismes et les sédiments à se déplacer.

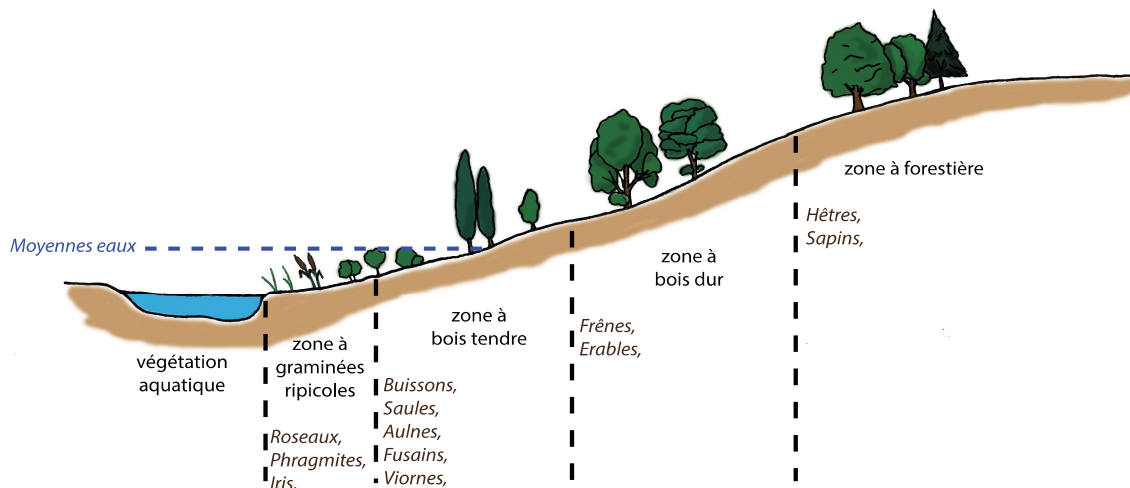


## La ripisylve

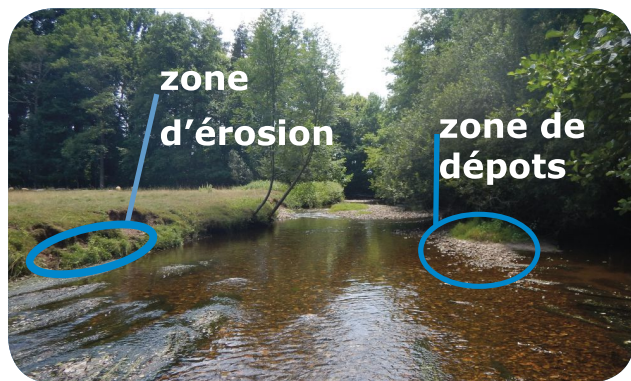
La ripisylve correspond à la végétation spécifique qui borde un cours d'eau ou un milieu humide.

Elle se caractérise par une richesse faunistique et floristique hors du commun et remplit de nombreuses fonctions très appréciables pour l'Homme (elle préserve des érosions, participe à l'auto-épuration du cours d'eau, abrite des espèces, ralentit l'arrivée de crues, ...).

Coupe transversale typique d'un bord de cours d'eau de plaine



## La dynamique fluviale

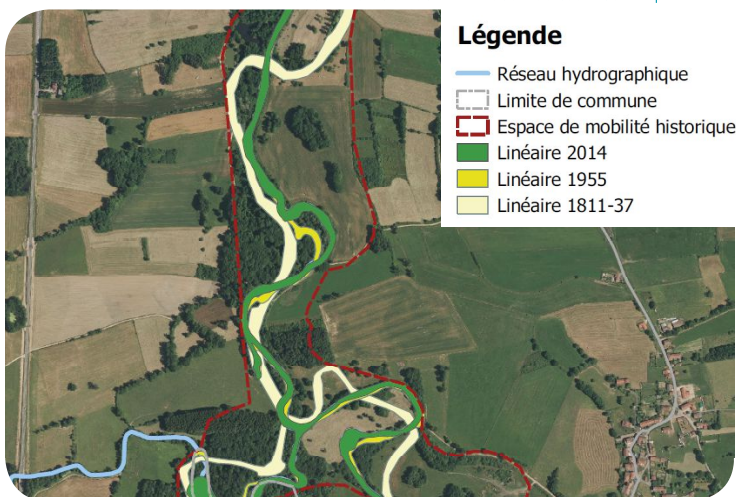


Une rivière constitue un écosystème en équilibre constant. Tout au long de son cheminement, la rivière va chercher à dissiper son énergie par des mécanismes de dépôts ou d'érosion. En effet, elle cherchera toujours à avoir un débit solide (galet, sable, ...) correspondant à son débit liquide (eau).

Si le débit liquide est trop important (crue par exemple), la rivière érodera les berges afin de récupérer suffisamment de débit solide. Inversement, en période d'étiage (basses eaux), elle aura tendance à déposer ses sédiments.

Ainsi la rivière modifie constamment son tracé. Cette évolution régulière de la morphologie des cours d'eau est appelée « équilibre dynamique » et traduit le fait que le cours d'eau « se porte bien ».

Evolution du tracé de la rivière sur le secteur de Marsac-en-Livradois au cours du temps

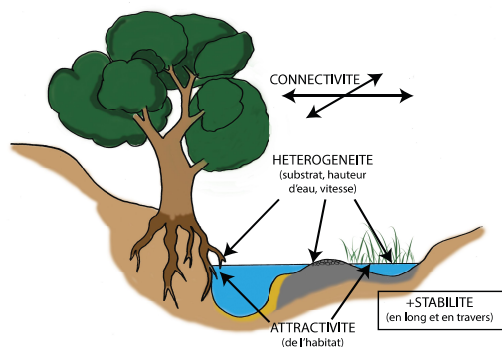


4 |

Cet équilibre dynamique est à l'origine de la qualité de l'habitat et du niveau de fonctionnalité du milieu. Il peut ainsi accueillir des poissons, oiseaux... Ou encore contribuer à l'épuration de l'eau.

Cette qualité de l'habitat repose sur 4 composantes dépendantes du fonctionnement morphologique de la rivière qui sont :

- l'hétérogénéité du lit (présence de différents habitats)
- l'attractivité des habitats du lit
- la connectivité (avec les affluents, les zones humides et avec les secteurs amont et aval, les anciens bras,...)
- la stabilité morphodynamique (absence d'érosion ou de dépôts disproportionnés)



## La continuité écologique

Les seuils, barrages et autres ouvrages transversaux inadaptés ou mal gérés ont un impact sur la vie de la rivière.

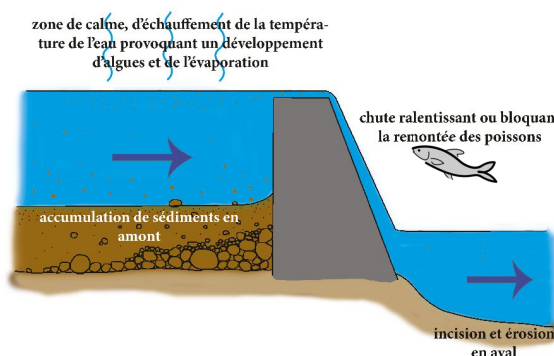
En effet, les sédiments s'accumulent en amont de ces ouvrages, diminuant le débit solide de la rivière. Celle-ci aura alors tendance à augmenter l'érosion en aval et ainsi s'inciser ou amplifier l'érosion des méandres.

De même, les organismes aquatiques qui ont besoin de différents habitats dans le cours d'eau (habitats d'alimentation, de repos, de reproduction, ...) ne retrouveront plus l'ensemble de ces secteurs si l'accès leur en est difficile.

On peut alors constater des retards dans la remontée des poissons lors de leur période de reproduction, ceux-ci ayant été ralentis par un seuil ou un barrage. Les obstacles à la continuité écologique (seuil important, buse mal dimensionnée, ...) compromettent donc le cycle de la vie aquatique et cloisonnent le milieu, affaiblissant la capacité de renouvellement des populations de poissons, mollusques, ...

Le pont busé de Marsac-en-Livradois constitue un exemple local de rétablissement de la continuité où l'on peut constater les différences avant et après travaux.

Principaux effets d'un obstacle à l'écoulement sur une rivière.



### AVANT TRAVAUX

- diminution du transit de sédiments à l'aval,
- courant trop important pour la remontée du poisson,
- érosion en aval,
- zone de plat et d'échauffement de l'eau en amont (augmentation de l'évaporation et moins bonnes conditions de vie),
- développement d'algues,
- hauteur d'eau trop faible dans les buses,
- chute d'eau compliquée pour les poissons les plus petits.

### APRES TRAVAUX

- transit sédimentaire rétabli,
- création d'une zone de graviers/galets propice à la reproduction,
- aucune barrière pour la migration des poissons,
- suppression de l'ensablement/engrasement en amont.

La commune, consciente des problématiques liées à cet ouvrage, a travaillé avec le Contrat territorial afin de trouver le meilleur compromis entre le respect des obligations réglementaires, les besoins du milieu et le maintien des activités au droit du pont.

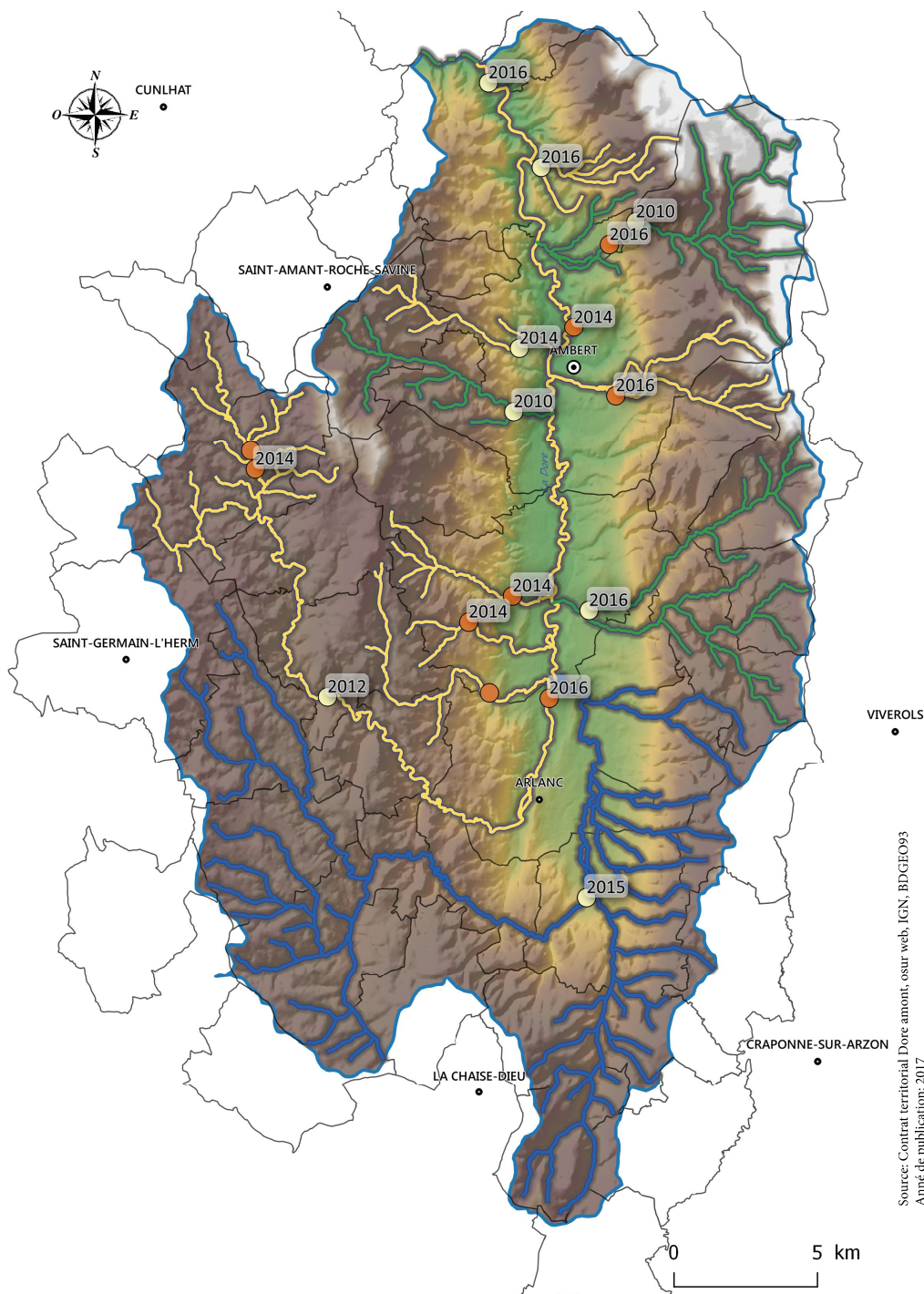
Cette opération a abouti à la mise en place d'un ouvrage transparent, respectueux de la rivière, de la faune et du milieu. L'ensemble de l'action a bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 80%.

## II. QUALITÉ DES EAUX

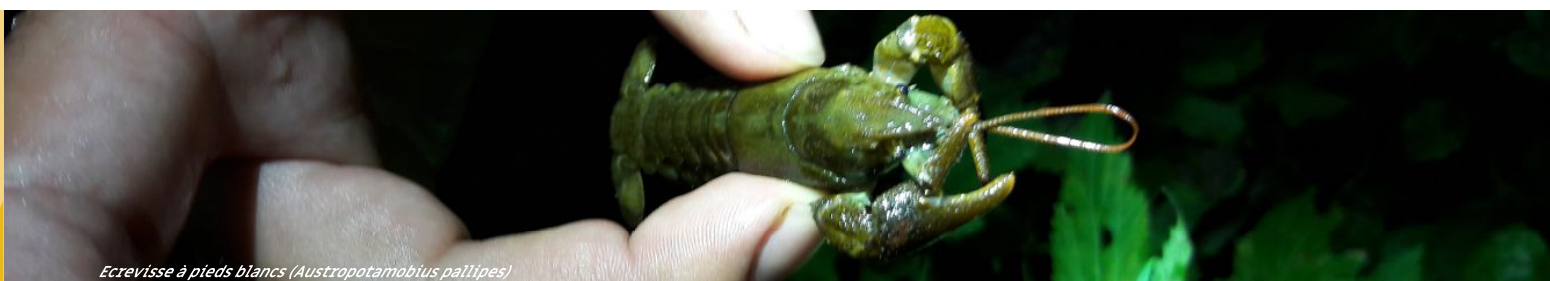
Depuis plusieurs années, le contrat territorial fait réaliser des analyses de la qualité de l'eau sur les différents cours d'eau du bassin de la Dore amont. Ces analyses constituent un indicateur de l'évolution de nos cours d'eau et permettent éventuellement d'identifier des points de pollution qui seront alors traités de manière adaptée.

Elles constituent aussi un des indicateurs de l'efficacité du contrat territorial et de la politique locale en matière de préservation des eaux et traduit l'effet des actions menées les années antérieures (en l'absence de nouvelle source de perturbation).

### Carte de synthèse de l'état des eaux du bassin versant de la Dore amont en 2016



Synthèse des analyses menées au cours des dernières années dans le cadre du Contrat territorial et des réseaux de mesures locaux. Cette carte ne traduit qu'un état ponctuel et localisé et nécessite une lecture plus approfondie des données disponibles dans le rapport d'étude concernant la qualité des eaux, à la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.



Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*)

## Le bon état des eaux

Objectif affiché de la Directive européenne Cadre sur l'Eau, le bon état correspond à un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Il nécessite une eau de bonne qualité disponible en quantité suffisante.

L'atteinte du très bon état pour un cours d'eau tient compte d'un paramètre supplémentaire : l'hydromorphologie, c'est-à-dire l'influence de l'eau sur le relief, le paysage et l'écologie du paysage.

Il traduit un cours d'eau dont la qualité ne s'éloignerait que modérément de ce que serait sa qualité originelle, sans intervention humaine.

L'état d'un cours d'eau se décline en 5 classes :

très bon état, bon état, état moyen, état médiocre, mauvais état.

Chacun de ces états correspond à des intervalles de valeurs de différents paramètres mesurés.

## D'abord basé sur les bio-indicateurs

Les éléments biologiques jouent un rôle essentiel dans l'évaluation de l'état écologique. En effet, les différentes espèces vivant dans les cours d'eau constituent des indicateurs de sa qualité.

Certaines espèces résistent mieux que d'autres à différents types de pollution. On peut donc, dans la mesure du raisonnable, identifier la nature d'une pollution en fonction des espèces qui sont retrouvées dans le cours d'eau.

De même, les espèces végétales et animales vivent de quelques mois (voire quelques jours) à plusieurs années dans les cours d'eau ce qui permet de dater la dernière pollution ou de savoir s'il s'agit d'une pollution chronique traduisant un mauvais état général d'un cours d'eau ou d'une pollution aiguë synonyme de perturbation temporaire.

Généralement 3 grands types de bio-indicateurs sont utilisés. Même s'ils réagissent globalement tous à l'ensemble des pollutions, ils répondent plus ou moins bien en fonction de la nature des perturbations:



Les poissons, traduisent généralement bien des modifications de l'habitat (curage, ensablement anormal, ...) ainsi que les perturbations thermiques.



Les macro-invertébrés (petits insectes et mollusques aquatiques) réagissent de façon globale et rapide à l'ensemble des pollutions et on peut retrouver des traces de celles-ci plusieurs années après. De même, ils constituent généralement le premier maillon touché par une pollution par des produits phytosanitaires.



Les diatomées (algues unicellulaires) ont une durée de vie courte et sont capables de traduire très rapidement un épisode de pollution d'origine organique.

## Une confirmation par la physico-chimie de l'eau

Bien que correspondant à une mesure ponctuelle (les échantillons traduisent la qualité de l'eau au moment du prélèvement uniquement), plus d'une trentaine de paramètres physico-chimiques sont analysés plusieurs fois par an afin de confirmer la classe de qualité attribuée par les bio-indicateurs.

### III. PROGRAMME D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

#### Un programme collaboratif inscrit dans la continuité

Depuis 2015, le jeune public des établissements scolaires et des centres de loisirs situés sur le territoire de la Dore amont ont la possibilité de bénéficier du Programme d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable du Contrat territorial.

Chaque année, la Communauté de communes Ambert Livradois Forez accompagne jusqu'à 8 classes et groupes d'accueil de loisirs dans un projet pédagogique de la Dore amont, sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques, coordonné par les services de la Catiche.

Ainsi, au cours de la dernière année scolaire, 8 classes ou groupes (soit 143 élèves) ont pu être accompagnés dans cette démarche au sein de 5 établissements :

- ALSH Les Poussins du Coq Noir
- Collège public de Saint-Anthème
- Collège Saint-Joseph à Ambert
- Ecole publique de Marsac-en-Livradois
- Ecole Saint-Joseph à Ambert

Ces projets, initiés par les professeurs et éducateurs, sont élaborés en partenariat avec des animateurs professionnels et locaux.

Ils permettent de travailler de façon ludique les différents programmes éducatifs et scolaires tout en découvrant le fonctionnement et la vie des cours d'eau locaux.

8 | En fin d'année, les élèves ont l'occasion de participer à de nombreux ateliers et d'exposer leurs productions au cours d'une journée de rassemblement de l'ensemble des groupes ayant participé.

Cette journée finale s'est déroulée le 9 juin 2017. A cette occasion, les nombreux participants ont investi le site du plan d'eau d'Ambert ainsi que la salle de la Scierie.

Fort de la réussite passée, ce programme a été reconduit pour l'année scolaire 2017-2018. Il accompagnera les démarches d'apprentissage et de compréhension des milieux aquatiques élaborées en collaboration avec les professeurs.







Nous remercions tout particulièrement la commune d'Ambert pour sa disponibilité lors de la préparation de cet évènement ainsi que pour la mise à disposition gracieuse de la salle de la Scierie et du site du plan d'eau.



## IV. LES ZONES HUMIDES

### Ressource en eau locale

En raison de la géologie du sol et de la situation du territoire en tête de bassin versant, plusieurs secteurs peuvent souffrir de tensions hydrologiques vis-à-vis de la ressource en eau, allant parfois jusqu'à entraîner des coupures d'alimentation. Ainsi, les zones les plus élevées du Forez et du Livradois subissent régulièrement le manque d'eau en début d'automne, phénomène amplifié par des réseaux parfois anciens mais aussi par la détérioration des zones humides.

### Les zones humides c'est quoi ?

Espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides sont des terres recouvertes d'eau peu profondes ou imprégnées d'eau de façon permanente ou temporaire.

Aussi, on peut remarquer une végétation particulière ou des caractéristiques de sols typiques des zones humides.

Parmi les plus riches de la planète, ces milieux abritent des milliers d'espèces animales et végétales dont certaines devenues rares.

En France, les zones humides correspondent à<sup>1</sup> :

- 50% des espèces d'oiseaux, 100% des amphibiens,
- un piège pour 30% du carbone (grâce à la photosynthèse des plantes) à l'heure du changement climatique,
- un soutien de l'eau lors des étiages et une infiltration vers les nappes souterraines,
- l'absorption de près de 16% de l'azote,
- un filtre pour les pollutions. En effet la qualité de l'eau est meilleure à la sortie qu'à l'entrée d'une zone humide,
- un atout pour la pêche, la chasse, le tourisme...

10

Les zones humides ne correspondent pas uniquement aux tourbières, étangs et marais mais intègrent tout un ensemble de milieux humides «habituels» tels que les prairies humides qui ont des caractéristiques biologiques et physico-chimiques contribuant à l'ensemble des services rendus ci-dessus.

### Comment les reconnaître ?

D'une manière générale, deux critères permettent de reconnaître une zone humide :

1 - Le sol traduit la présence de l'eau sur une longue période ; aussi on peut identifier l'un de ces marqueurs à l'aide d'une tarière :

- Des taches rouilles, qui correspondent au fer à l'état oxydé, traduisant la présence d'une nappe qui remonte périodiquement.
- Des taches bleues-grises à vertes, qui correspondent au fer à l'état réduit en condition anoxique (sans oxygène). On se trouve en présence d'une nappe permanente.
- Des points noirs, qui correspondent aux précipitations ferromanganiques.

Taches d'oxydo-réduction traduisant la présence d'eau sur un prélèvement de sol.



2 - La végétation correspond à un ensemble de plantes caractéristiques des zones humides (joncs, scirpes, ...).

<sup>1</sup> D'après l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. «[www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)»



Affluent du ruisseau de Saint-Alyre-d'Arzac

**On estime que si 20 000 ha de zones humides venaient à disparaître, les fonctions et bénéfices correspondants perdus s'élèveraient entre 18,1 et 62,6 M€/an (Agence de l'eau RMC, 2017)**

Exemples de zones humides «habituelles»



Dolore, secteur amont



Affluent du ruisseau du Forestier, Croix des Sucs



Affluent du ruisseau de Saint-Alyre

**2/3 de la superficie des zones humides originelles françaises ont été détruits en raison de l'urbanisation et des activités humaines.**

**Soit 2,5 millions d'hectares, 3 fois la superficie de la Corse.  
(40% des zones de têtes de bassin, 65% des plaines alluviales).**

Mieux connaître pour mieux gérer...

Marais, tourbières, prairies humides, lagunes, mangroves... entre terre et eau, les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle.

Les zones humides font actuellement partie des écosystèmes les plus menacés.

Si localement les pratiques agricoles ont permis une relative préservation de ces milieux par un entretien léger et régulier, leur nombre a toutefois diminué suite à leur imperméabilisation (principalement dans la plaine), leur comblement ou leur drainage.



Le Contrat territorial a donc engagé plusieurs projets de gestion et de restauration de ces milieux.

Afin de pouvoir les gérer au mieux et éventuellement pouvoir engager des actions de préservation en partenariat avec les propriétaires de parcelles situées en zones humides, un inventaire a été confié au bureau d'études Gereco.

Ainsi en 2018, plus de 650 Ha de zones humides seront identifiés et étudiés dans l'objectif de pouvoir investir dans la préservation, la découverte et la gestion des complexes humides les plus intéressants.

Comme l'ensemble des actions du contrat territorial, l'établissement de ce futur programme de gestion s'effectuera en collaboration avec les propriétaires volontaires.



## V. LES TRAVAUX DU CONTRAT TERRITORIAL

### Etude hydromorphologique de la plaine d'Ambert

Cette étude, préconisée par la Commission Locale de l'Eau, avait pour objectifs de comprendre le fonctionnement de la Dore dans le secteur d'Ambert-Arlanc et de proposer un programme d'actions pour sa restauration qui concilie milieu aquatique et pratiques humaines.

Après un an de travail de précision, le bureau d'études Burgeap a rendu ses conclusions et proposé au comité de pilotage du contrat territorial de nombreuses actions ambitieuses et réalistes.

Même si Ambert Livradois Forez n'a pas pour ambition de mener l'ensemble des actions proposées, la Communauté de communes s'attachera à identifier et à mettre en oeuvre les plus appropriées d'entre elles dans les années à venir.



### Recul de résineux

L'enrésinement prépondérant et anarchique des versants du Forez et du Livradois a clairement été identifié comme un facteur majeur de la dégradation de nos cours d'eau. Les parcelles trop denses et non gérées nuisent à la faune par l'obscurité qu'elles provoquent et l'ensablement dont elles sont en majeure partie responsables.

12

Cette année, plusieurs opérations du contrat territorial ont eu pour objet de limiter l'impact de cet enrésinement généralisé. Le contrat propose ainsi la prise en charge de la suppression des premières rangées de résineux en bordure immédiate du cours d'eau afin de permettre à une végétation adaptée de se mettre en place.

AVANT



APRES



### Mise en défens des berges

Elle a pour objectif de maîtriser l'accès au cours d'eau et le piétinement des berges au travers de systèmes d'abreuvement et/ou de franchissement pour les animaux afin de limiter la destruction et l'érosion des berges. D'autre part, la mise en défens réduit la création d'encoches d'érosion et le départ de terrain et de fèces dans les cours d'eau (et donc son ensablement et son colmatage).



La Dore à Marsac-en-Livradois

AVANT

APRES



## Travaux sur le lit et les berges

A plusieurs endroits, le contrat a travaillé sur les berges de la rivière notamment dans la plaine d'Ambert où l'érosion des berges en vis-à-vis des anciennes gravières reste par endroit alarmante. Afin d'empêcher une rupture de ces digues (conduisant à un phénomène de recapture du plan d'eau par la rivière), le contrat territorial a mis en place des travaux de génie végétal sur ces secteurs spécifiques.

Mise en place d'un peigne végétal par l'équipe rivière afin d'éviter un phénomène de recapture de la gravière par la Dore.



13

## La technique du peigne végétal

Le peigne végétal est un ouvrage vivant. Il est constitué d'un enchevêtrement de branchages mélangés à des matériaux minéraux (graviers/terre). L'ensemble de la structure est compacté et solidement lié aux pieux en bois disposés dans le lit du cours d'eau.

L'objectif est que l'ouvrage «casse» le front d'érosion par dissipation de la puissance du courant tout en facilitant le dépôt lors des épisodes de crue.

L'ouvrage va alors se végétaliser soit grâce à la reprise spontanée des saules capables de rejeter ou par l'apport de semences, éclats ou racines. Ainsi il se mettra en place une végétation parfaitement adaptée et cet ouvrage constituera de plus un abri particulier pour la faune.

Le peigne constitue une technique à part entière qui nécessite une estimation fine des caractéristiques du terrain et de la rivière (puisque'il repose sur les caractéristiques hydrauliques de la rivière et à sa compétence, c'est-à-dire sa capacité à mobiliser des matériaux).

## Restauration et entretien de la végétation

Cette année, l'essentiel des travaux de restauration de la végétation a été réalisé le long de la Dore. Ainsi, les secteurs du Gour de Champy, des étangs de Chauttes, de la station d'épuration d'Ambert et de Masselèbre ont vu leur végétation rajeunir et se diversifier. Les embâcles, les chablis, les arbres malades ou menaçants ont été supprimés alors que d'autres ont été élagués ou recépés. D'autres travaux se sont déroulés sur la Volpie ou les Escures.

Secteur du Gour de Champy avant et après travaux (Vertolaye).



## Station d'épuration de Grandrif

Située dans un secteur de sources, le mauvais assainissement du Bourg de Grandrif avait naturellement des conséquences sur la qualité du ruisseau dans lesquels s'effectuaient les rejets.

14

Le contrat territorial a donc accompagné la commune dans le suivi des aides concernant la rénovation de son système d'assainissement. Celle-ci a ainsi pu bénéficier d'une bonification des aides accordées par le Département du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, partenaires du Contrat territorial.

Aujourd'hui, Grandrif bénéficie d'une nouvelle station, économique et simple d'entretien.

FINANCEMENT	
Département du Puy-de-Dôme	265 753 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne	129 428 €
Participation des propriétaires	116 281 €
Retour de TVA	167 710 €
Fonds propres de la communes	343 448 €



## VI. RÉDUIRE L'USAGE DES PESTICIDES AU JARDIN

### Réduire l'usage des pesticides et engrais de synthèse dans les jardins

On sait aujourd'hui à quel point l'usage des pesticides et engrais de synthèse est nuisible et coûteux pour le sol, les cours d'eau et les humains.

Face à ce constat, la législation a évolué pour inciter à la réduction de l'usage voire à l'arrêt des produits phytosanitaires. Depuis le 1er janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdit aux collectivités l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des promenades, des forêts et des voiries.

Cette interdiction explique l'apparition ponctuelle d'herbe sur les trottoirs des communes. Il nous faut changer notre regard sur la végétation spontanée, encore appelée «mauvaise herbe», qui n'est pas signe de saleté ou de mauvais entretien mais traduit le retour bénéfique de la biodiversité dans nos villes !

Les particuliers seront concernés par l'interdiction des pesticides en 2019. Toutefois, les produits de biocontrôle, les produits dits « à faible risque » et les produits utilisables en agriculture biologique resteront autorisés.

Le service Déchets agit de concert avec le Contrat Dore Amont pour vous aider à diminuer l'usage des phytosanitaires.

Pour toute question sur le jardinage au naturel, vous pouvez donc vous adresser à Florence Etienne.

#### Contact:



**Florence ETIENNE,**  
Animatrice prévention des déchets,

[florence.etienne@ambertlivradoisforez.fr](mailto:florence.etienne@ambertlivradoisforez.fr)

Service déchets: 04 73 82 76 91

### Prendre soin de son jardin sans produits nocifs grâce aux recettes d'antan

L'élimination des mauvaises herbes du jardin peut s'effectuer manuellement ou avec une binette.

Afin d'éviter la repousse, un paillis en grosse couche peut être disposé au pied des végétaux. Grâce au paillis, les plantes auront besoin de moins d'eau et seront plus résistantes, le sol sera protégé et enrichi.

La production de paillis s'effectue en broyant les tailles de branches avec un broyeur (ou s'il s'agit de petites branches en passant dessus avec une tondeuse dont on a enlevé le bac de récupération)



L'eau bouillante de la cuisson des légumes constitue un bon désherbant pour éviter la colonisation des végétaux entre les pavés et le long des murs.

Le compost produit en mélangeant pour moitié, des épluchures et pour moitié, de la matière sèche (broyat, feuilles mortes, petits branchages) constitue un excellent engrais, améliorant la santé des plantes et allégeant la poubelle !

Pour soigner mes plantes, je deviens un pro des potions, décoctions et purins de plantes ! A chaque potion son usage, consoude et ortie deviendront vos meilleures alliées !

## Recette du purin d'orties

Cueillir 1kg d'orties non montées en graines.

Coupez-les et plongez-les dans 10l d'eau pure (l'eau de pluie est idéale).

Couvrez et laissez macérer jusqu'à disparition des bulles en remuant tous les jours. A conserver au frais et à l'ombre.

Respecter les doses suivantes :

- Engrais : 1 kg d'orties pour 10L d'eau. Versez le directement dans la terre tel un engrais liquide.
- Répulsif : 1 kg d'orties pour 20L d'eau. Pulvériser sur les plantes avec un pulvérisateur.



## VII. KIT DE FRANCHISSEMENT TEMPORAIRE

La nécessité de franchir des cours d'eau, pour accéder à une coupe ou circuler sur celle-ci, est fréquente en exploitation forestière. La législation impose le respect des cours d'eau et de leur lit.

En effet, le passage d'un cours d'eau nécessite d'aménager son franchissement faute de quoi, le passage répété des engins entraînera d'importants apports de matières en suspension colmatant les frayères, asphyxiant la faune et détruisant les habitats.

Aussi, la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, dans le cadre de sa politique de préservation des cours d'eau et en partenariat avec le Parc naturel régional Livradois-Forez, s'est doté d'un kit de franchissement temporaire des petits cours d'eau.

**Le contrat territorial Dore amont met ainsi gracieusement à disposition un kit de tuyaux en PEHD disponible sur le site de l'ancien SIVOM d'Ambert, rue Anna Rodier à Ambert.**

Ces tuyaux d'une grande solidité présentent une excellente résistance aux chocs. De plus, ils sont facilement manipulables et leur mise en place est rapide.

Lors de leur utilisation, les tuyaux sont disposés dans le lit de la rivière et des rondins de bois sont répartis au dessus.

Ces tubes permettent de préserver la libre circulation de l'eau et des poissons ainsi que le substrat du fond du cours d'eau.

Ce kit est mobilisable sur simple demande par mail à :  
aurelien.gesell@ambertlivradoisforez.fr,  
benjamin.faye@ambertlivradoisforez.fr.



Photographie : L. Paris - Pnr Morvan



**Aurélien GESELL,**  
Animateur du Contrat

(suivi financier, coordination, animation et communication).  
aurelien.gesell@ambertlivradoisforez.fr



**Benjamin FAYE,**  
Technicien de rivière

(suivi de travaux, encadrement de chantiers, conseil).  
benjamin.faye@ambertlivradoisforez.fr

Bulletin du Contrat territorial Dore amont N°02,  
année de publication : 2018

Directeur de publication : Jean-Claude DAURAT, Président de Ambert Livradois Forez communauté de communes  
Conception, réalisation et illustration : Cellule animation du contrat territorial (A. GESELL)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



[www.ambertlivradoisforez.fr](http://www.ambertlivradoisforez.fr)

15 avenue du 11 Novembre • 63 600 Ambert • Tél. 04 73 72 71 40 • [accueil@ambertlivradoisforez.fr](mailto:accueil@ambertlivradoisforez.fr)